



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Treizième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
qui y est associée: suivi et application de la Déclaration et du
Programme d'action de Durban**

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

13/18

Élaboration de normes internationales complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision 3/103 du 8 décembre 2006 sur l'élaboration de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la création du Comité spécial chargé de cette tâche,

Soulignant qu'il est impératif que le Comité spécial élabore des normes complémentaires à la Convention, conformément au paragraphe 199 du Programme d'action de Durban (A/CONF.189/12),

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Président-Rapporteur du Comité spécial pour l'élaboration de normes complémentaires et note les vues exprimées à la deuxième session du Comité spécial;
2. *Décide* que le Comité spécial convoquera sa troisième session du 29 novembre au 10 décembre 2010;
3. *Décide également* de rester saisi de cette question prioritaire.

43^e séance

25 mars 2010

[Résolution adoptée sans vote]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa treizième session (A/HRC/13/56), chap. I.